

Annonce des dons en argenterie des églises provenant du district de Roanne, lors de la séance du 27 nivôse an II (16 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Annonce des dons en argenterie des églises provenant du district de Roanne, lors de la séance du 27 nivôse an II (16 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 377;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36230_t2_0377_0000_5

Fichier pdf généré le 15/05/2023

2

Le citoyen Ehrman, représentant du peuple près l'armée de la Moselle, offre, sur l'autel de la patrie, une chaîne de montre en or et dix louis (1).

VOULLAND, secrétaire, fait lecture de la lettre suivante :

[Sarrebruck, 27 frim. II] (2)

« J'aimois une jeune républicaine pendant six ans. Ses vertus, son esprit et ses talens m'avoient rendu le plus heureux des mortels. Des circonstances malheureuses m'ont ravi ce trésor. Sa main appartient aujourd'hui à un autre, plus heureux que moi. Nous nous aimons encore comme frère et sœur. Elle a gardé mon portrait, mais sa délicatesse ne lui a pas permis de garder une montre avec une chaîne. La montre porte son chiffre, je la garderai. Chaque minute rappellera à l'homme une époque de son bonheur, et un devoir au citoyen. J'offre ma chaîne d'or en présent de noces à l'amante, la plus constante, la plus fidèle de l'univers, à la République française. »

EHRMANN

à l'heure de mon départ pour Strasbourg

P. S. Je crois posséder encore à Paris quelques cadavres d'or au coin de Capet. Si je les trouve je les ferai enterrer dans le creuset national. (*Le style de cette lettre a égayé un moment l'Assemblée*) (3).

VOULLAND annonce que ces cadavres sont dix louis d'or; il les dépose sur le bureau, au nom de son collègue (4).

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

3

Les administrateurs du district de Roanne adressent à la Convention nationale l'état de l'argenterie des églises du district de ce nom, envoyée à la trésorerie, montant à 896 marcs 4 onces 5 gros (6).

Mention honorable, insertion au bulletin (7).

[Roanne, 21 niv. II. Au présid. de la Conv.] (8)

« Citoyen Représentant,

Nous venons d'adresser à la Trésorerie de la Convention nationale et de remettre au bureau

(1) P.V., XXIX, 272.

(2) C. 288, pl. 879, p. 11. *Mon.*, XIX, 233; *Ann. R. F.*, n° 49; *Batave*, p. 1351; *J. Lois*, n° 476; *C. Eg.*, p. 131; *J. Mont.*, p. 518; *Débats*, n° 484, p. 386; *Ann. patr.*, p. 1709; *F. S. P.*, n° 198. Mention dans *J. Sablier*, n° 1081; *J. Fr.*, n° 480; *Abrév. univ.*, p. 1532; *C. univ.*, 27 niv., p. 3. Reproduit dans AULARD, *Recueil des Actes...*, X, 251.

(3) *J. Lois*, n° 476.

(4) *J. Matin*, n° 529.

(5) *Bⁱⁿ*, 27 niv.

(6) P.V., XXIX, 272. Mention dans *Mon.*, XIX, 234; *J. Sablier*, n° 1081; *J. Fr.*, n° 480; *J. Paris*, p. 1541.

(7) *Bⁱⁿ*, 27 niv. (1^{er} suppl^t).

(8) C. 288, pl. 879, p. 9.

de la messagerie de cette commune deux caisses contenant 886 marcs 4 onces 5 gros d'argenterie provenant soit des églises du district, soit des émigrés et des détenus.

L'administration du district t'invite à faire agréer cet envoi à la Convention nationale et lui en faire hommage tant au nom des administrateurs du district de Roanne que des citoyens qui l'habitent, qui tous invitent la Convention nationale à rester à son poste jusqu'à ce que la République une et indivisible ait triomphé de tous ses ennemis.

L'administration écrit par ce même courrier au citoyen Moulin ton collègue pour que, de concert, vous veuillez vous charger de remplir les vœux de vos concitoyens. »

VALLY (présid.), DURET (administr.), P. AUGAGNIEUR, QAMBLOT, PUVASON (?)

4

Le citoyen Sautereau, député, demande et obtient un congé pour rendre les derniers devoirs à son épouse, et donner ses soins à sa famille (1).

Accordé (2).

[Paris, 25 niv. II] (3)

« Citoyen Président,

Ma femme est attaquée depuis deux mois d'une maladie dont les progrès m'inspirent les plus vives alarmes et l'on veut profiter de sa triste situation et de mon absence pour nous arracher une partie de notre faible patrimoine. Epoux, je dois des soins à une compagne qui m'a prodigué les siens toutes les fois qu'ils m'ont été nécessaires et la qualité de père m'impose l'obligation non moins sacrée de défendre le bien qui peut seul assurer la subsistance de ma famille. Pour remplir ces deux grands devoirs, j'ai besoin d'aller passer quelque temps chez moi, et je prie, en conséquence, la Convention nationale de m'accorder un congé de 15 jours: c'est le seul que j'ai demandé depuis plus de 26 mois que j'ai l'honneur d'être un des Représentants du Peuple, et j'espère que l'Assemblée instruite des motifs puissants qui me déterminent à solliciter cette grâce, ne me la refusera pas. S. et F. »

SAUTEREAU, député de la Nièvre.

5

Le conseil-général de la commune de Nevers annonce qu'il a à sa disposition 600 et quelques chemises pour les défenseurs de la République (4).

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

(1) P.V., XXIX, 272; *J. Sablier*, n° 1081.

(2) Mention de l'écriture de Clauzel.

(3) C. 288, pl. 882, p. 17.

(4) P.V., XXIX, 272. Mention dans *Mon.*, XIX, 233; *M. U.*, XXXV, 440; *C. Eg.*, p. 130; *J. Sablier*, n° 1081; *Ann. patr.*, 1710; *J. Fr.* n° 480.

(5) *Bⁱⁿ*, 27 niv. (1^{er} suppl^t).